

GUITRES, le 08/01/2023

Article 1 : ORGANISATION

Le championnat régional Nouvelle Aquitaine de cyclo-cross est organisé par le Comité Régional Nouvelle Aquitaine et l'AVC LIBOURNE le dimanche 8 janvier 2023, à Guîtres sous le règlement de la F.F.C.

Article 2 : PARTICIPATION

Ce championnat est ouvert aux catégories U11, U13, U15, U17, U19, U23, ELITES + OPEN 1-2-3 + ACCESS 1-2-3-4 et MASTERS. L'ensemble des coureurs licenciés peut participer. Ne peuvent prétendre au titre régional que les coureurs majeurs de nationalité française.

Les coureurs de plus de 40 ans devront choisir s'ils participent en catégorie MASTERS ou ELITES au moment du retrait du dossard.

S'agissant des jeunes, un coureur étranger mineur titulaire d'une licence française des catégories U15, U17, ou U19 résidant sur le territoire français pourra concourir pour le titre ; si moins de 18 ans le jour de l'épreuve pour un U19.

Le titre de Champion Régional de Nouvelle Aquitaine est décerné à partir de la catégorie U15 (minimes).

• U11	:	né(e)s en 2013 – 2014	:	10 mn
• U13	:	né(e)s en 2011 – 2012	:	15 mn
• U15	:	né(e)s en 2009 – 2010	:	20 mn
• U17	:	né(e)s en 2007 – 2008	:	30 mn
• Féminines [U19–S]	:	nées en 2006 et avant	:	40 mn
• U19	:	nés en 2005 – 2006	:	40 mn
• U23	:	nés entre 2001 et 2004	:	50 mn
• Seniors Elites + Open 1-2-3-4 + Access 1-2-3-4	:		:	60 mn
• Masters	:		:	60 mn

Ce championnat est obligatoire pour tous les coureurs sous peine de ne pouvoir courir dans la même discipline du week-end (samedi, dimanche et lundi).

Article 3 : DOSSARDS et DEPARTS

Les dossards seront remis à la permanence située : complexe sportif des Gueytines, salle multisports.

Les listes d'appel seront établies par la commission régionale de Cyclo-cross sur la base des coureurs engagés de manière régulière.

Pour les catégories U13-U15 et U17, le classement du challenge régional permettra cet appel.

Un concurrent qui s'inscrirait sur la ligne se retrouvera donc en dernière ligne lors de l'appel.

GUITRES, le 08/01/2023

Article 4 : horaires de remise des dossards et des départs

Catégories	Remise Dossards	Heure Départ	Durée	Heure Protocole
EPREUVES PROMOTIONNELLES - PAS DE TITRE				
U11 (PUPILLES) H ET D	10h00	10h45	10 minutes	12h00
U13 (BENJAMINS) H ET D	10h00	11h05	15 minutes	12h00
CHAMPIONNATS REGIONAUX				
U15 (MINIMES) H ET D	10h00	11h35	20 minutes	12h00
12 h 15 : PAUSE - Reconnaissance circuit				
U17 (CADETS et CADETTES)	à partir de 11h00	13h00	30 minutes	16h00
U19 (JUNIORS)	12h30	APPEL 13h40 DEPART 13h45	40 minutes	16h00
U19 FEM. (JUNIORS) + SENIORS FEM.	12h30	APPEL 13h40 DEPART 13h45	40 minutes	16h00
U23 (ESPOIRS)	13h00	APPEL 14h45 DEPART 14h50	50 minutes	16h00
ELITES + OPEN 1-2-3 + ACCESS 1-2-3-4/ MASTERS	13h00	APPEL 14h45 DEPART 14h50	60 minutes *	16h00

* Sous réserve du nombre d'engagés.

Article 5 : MATERIEL AUTORISE

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du VTT est interdite sur le Championnat Régional.
Les VTT seront tolérés pour les catégories pupilles et benjamins, avec un départ dernière ligne.
Pour les pneus des vélos de cyclo-cross et gravel, la section maximum est de 33 mm.

Article 6 : ENGAGEMENTS

Les engagements se feront par internet et seront clôturés le jeudi 4 janvier 2023 à 20h00.

Renseignements : Comité Régional

GUITRES, le 08/01/2023

Article 7 : CIRCUIT - DISTANCE



Article 8 : DEPANNAGE

- Un poste de dépannage double avec un couloir en parallèle sera aménagé sensiblement au milieu du circuit dans une partie prairie. Il sera matérialisé « Début et Fin de dépannage ».
- Conformément au règlement Fédéral, il n'y aura pas de poste de dépannage pour les écoles de vélo et U15 (Minimes).
- **Tout coureur amené à être dépanné hors des postes prévus sera automatiquement mis hors course de l'épreuve suivant les articles 5.1.038 à 5.1.040.**
- Un espace de lavage sera installé à proximité du poste de dépannage.

Article 9 : SERVICE MEDICAL

2 secouristes avec une ambulance seront présents pour assurer le service médical.

Article 10 : CONTROLE MEDICAL

Le local pour le contrôle médical est prévu au complexe sportif des Gueytines, salle multisports.

GUITRES, le 08/01/2023

Article 11 : GRILLES DE PRIX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
ELITES 320€/20	62€	48€	37€	32€	26€	23€	18€	14€	6€	6€	6€	5€	5€	5€	5€	5€	5€	3€	3€	3€
DAMES 76€/8	19€	14€	12€	11€	9€	5€	3€	3€												
U23 150€/5	50€	40€	30€	20€	10€															
U19 76€/8 F et G	19€	14€	12€	11€	9€	5€	3€	3€												
U17 47€/8 F et G	13€	9€	8€	5€	5€	3€	2€	2€												
U15 30€/8 F et G	7€	6€	5€	4€	3€	2€	2€	1€												

Les prix seront réglés sur place par l'organisateur.

Article 12 : PROTOCOLE / REMISE DES RECOMPENSES

Le protocole se déroulera sur le podium d'arrivée.

Les coureurs à récompenser (en tenue de course) seront obligés de se présenter.

CATEGORIE	MAILLOTS	MEDAILLES	BOUQUETS
U11 GARCONS	0	3	1
U11 FILLES	0	3	1
U13 GARCONS	0	3	1
U13 FILLES	0	3	1
U15 GARCONS	1	3	1
U15 FILLES	1	3	1
U17 GARCONS	1	3	1
U17 FILLES	1	3	1
U19 GARCONS	1	3	1
U19 FILLES	1	3	1
ELITES FEMMES	1	3	1
U23 GARCONS	1	3	1
ELITES + OPEN 1-2-3 + ACCESS 1-2-3-4	1	3	1
MASTERS +40 ans	1	3	1

GUITRES, le 08/01/2023

Article 13 : COLLEGE DES ARBITRES

Le collège des arbitres est désigné par la commission régionale du corps arbitral.

PRESIDENT DE JURY	Alain VANDAL
JUGE A L'ARRIVEE	Sabrina DESCUBES
CHRONOMETREUR	Fabien GIANESINI
ARBITRE TITULAIRE	Patrick SAINT MARTIN
ARBITRE TITULAIRE	Beatrice SAINT MARTIN
ARBITRE TITULAIRE	Sophie LAVAUD
SECRETAIRE	Joël MOUCHAGUE

Article 14 : Absence règle 80%

Pour des raisons évidentes de promotion du sport cycliste, la règle des 80% ne sera pas appliquée.

Article 15 : CHANGEMENT REGLEMENT

Tout changement à ce règlement devra recevoir l'approbation du Président du Comité Régional ou de son représentant.

BONNE CHANCE A TOUS